

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 18 février 2011

Service instructeur

Direction des Routes et des Transports
Direction Adjointe Projets Routiers

N° CP-2011-2-3-16

Service consulté

Direction des Affaires Juridiques

**RD 417 – DÉVIATION DE WINTZENHEIM
CESSION D'UN BIEN MEUBLE DÉPARTEMENTAL**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'autoriser la cession d'un bien meuble départemental situé à WINTZENHEIM au lieu dit "Lauenstein".

Suite aux travaux d'excavation de la déviation de WINTZENHEIM, une quantité de déblais de 100 000 m³ environ était prévue en excédent.

Ces déblais ont été stockés temporairement sur deux sites distincts, le premier dit "Ligibel", le second dit "Lauenstein", le Département ayant signé des arrêtés d'occupation temporaire avec les exploitants agricoles propriétaires, pour une durée de 5 ans à partir respectivement du 01 janvier 2006 et du 15 novembre 2006.

Le stock dit « Ligibel » a été évacué dans le courant de l'année 2010.

En revanche, le Département n'a pu encore trouver de solution d'évacuation pour le stock dit « Lauenstein ».

Ayant encore quelques mois pour évacuer les matériaux de ce stock, je vous propose de procéder à la cession de ce bien après avis d'information sur le site internet de la Collectivité et dans la presse locale. Des entreprises de Travaux Publics sont en effet susceptibles d'être intéressées par ce type de matériaux pour une utilisation sur leurs chantiers.

Le bien sera attribué au candidat qui présentera l'offre répondant aux critères présentés ci-dessous, par rang d'importance. En cas d'offres identiques, le rang suivant départagera les offres :

- 1^{er} rang : Candidat se portant acquéreur de l'ensemble des matériaux du site et respectant le délai imposé pour évacuer l'ensemble des matériaux soit au plus tard avant le 31 août 2011 ;
- 2^{ème} rang : offre financièrement la mieux disante ;
- 3^{ème} rang : lieux d'évacuation ou de réutilisation le plus proche du site "Lauenstein".

Si des candidats se trouvaient à égalité à l'issue du troisième critère, une négociation sera alors initiée.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la cession du bien meuble (stock de terre) sis au lieu dit "Lauenstein" à WINTZENHEIM (68920), d'un volume de 55 000 m³ ;
- d'approuver les modalités de cession telles qu'exposées ci-après :
 - avis d'information sur le site internet de la Collectivité et dans la presse locale
 - attribution du bien au candidat qui présentera l'offre répondant aux critères présentés ci-dessus,
 - Si des candidats se trouvaient à égalité à l'issue du troisième critère, une négociation sera alors initiée.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de cession avec le ou les candidats finalement retenus, le cas échéant après négociation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'BUTTNER' in a cursive script.

Charles BUTTNER